



Bulletin d'adhésion 2018 Global Compact France

Initiez, développez et partagez votre démarche de responsabilité sociétale.

Network France

Ce bulletin est une promesse de don. Merci de le retourner complété au Global Compact France.

NOM DE VOTRE ORGANISATION* : AFNOR Certification

Souhaitez adhérer à l'association Global Compact France pour l'année 2018 au titre de :



SIGNATAIRE

ou



PARTICIPANT

(entourez votre choix)

EFFECTIF : 4.300 SECTEUR D'ACTIVITÉ : Certification
ADRESSE : 11 rue Francis de Perrenne
CODE POSTAL : 93571 VILLE : La Plaine Saint-Denis Cedex
CHIFFRE D'AFFAIRES* : 89 Millions €



ÉTAPE 1

Renseignez vos points de contact

Il Personne référente* :

NOM : Di Giovanni PRÉNOM : Sandra
FONCTION : Responsable pôle RSE
E-MAIL : sandra.digiovanni@afnor.org
TEL. FIXE : 0141626083 PORTABLE : 0682217749

Il Deuxième personne référente (optionnel) :

NOM : Merenda PRÉNOM : Melodie
FONCTION : Responsable projet RSE
E-MAIL : melodie.merenda@afnor.org
TEL. FIXE : 0141626079 PORTABLE : 0607785212

Il Personne référente pour les cotisations (si différente de la personne référente)* :

NOM : _____ PRÉNOM : _____
FONCTION : _____
E-MAIL : _____
TEL. FIXE : _____ PORTABLE : _____

* : champs obligatoires





ÉTAPE 2

Prenez connaissance de l'offre d'activités et de ressources

Le choix de votre niveau d'engagement « Signataire » ou « Participant » définit les activités dont vous pourrez bénéficier.

		 Signataire	 Participant
Accompagnement et ressources			
	Assistance mail et téléphone	●	●
	Accès à la bibliothèque documentaire et aux webinaires	●	●
	Veille stratégique et réglementaire Newsletter	●	●
	Coaching et relecture COP/COE	●	●
	Intervention personnalisée [présentation en entreprise, jury etc.]		●
	Conseils personnalisés (stratégie RSE, reporting, matérialité, etc.)		●
	Accès à l'Académie UNGC (formations, webinaires, vidéos, etc.)		●
	Accès au Navigateur		●
	Auto-évaluation & comparaison avec les pairs	●	●
	Feuille de route personnalisée : outils, ressources & conseils		●
Groupes de travail et ateliers			
	Accès aux Clubs GC Advanced et Droits Humains (sous réserve d'éligibilité)	●	●
	Accès aux plateformes d'actions UNGC		●
	Ateliers thématiques		
	Kit de démarrage	●	●
	Approfondissement		●
Vie de réseau			
	Invitation aux événements du Global Compact en France	●	●
	Accès prioritaire aux événements du Global Compact en France et aux événements des Nations Unies		●
	Mise en réseau entre membres, partenaires, autres réseaux locaux du Global Compact, agences et programmes de l'ONU en France et à l'international	●	●
Communication et valorisation de vos engagements			
	Profil public UNGC		●
	Kit de communication		●
	Participation aux Trophées des meilleures COP	●	●
	Publication de vos bonnes pratiques sur Global Impact+	●	●
	Accès et opportunités de visibilité lors d'événements internationaux (HLPF etc.)		●
	Admissibilité à la reconnaissance LEAD du Global Compact		●
	Valorisation de vos bonnes pratiques (événements, guides, réseaux sociaux etc.)	●	●





ÉTAPE 3

Sélectionnez votre niveau d'engagement et réglez votre cotisation

En 2018, la cotisation annuelle au Global Compact devient unique et obligatoire et le Global Compact France centralise les paiements (hors plateformes d'actions).

CHIFFRE D'AFFAIRES ou NATURE de l'organisation	Cochez	SIGNATAIRE	Cochez	PARTICIPANT
ORGANISATION À BUT NON LUCRATIF	<input type="checkbox"/>	100 €		
TPE (moins de 10 salariés)	<input type="checkbox"/>	100 €		
ENTREPRISES (plus de 10 salariés) Moins de 25 millions \$ (moins de 21 millions €)	<input type="checkbox"/>	500 €	<input type="checkbox"/>	1 100 €
De 25 à 50 millions \$ (de 21 à 42 millions €)	<input type="checkbox"/>	1 000 €	<input type="checkbox"/>	2 300 €
De 50 à 250 millions \$ (de 42 à 210 millions €)	<input type="checkbox"/>	2 300 €	<input checked="" type="checkbox"/>	4 500 €
De 250 millions à 1 milliard \$ (de 210 à 850 millions €)	<input type="checkbox"/>	4 500 €	<input type="checkbox"/>	10 000 €
De 1 à 5 milliards \$ (de 850 millions à 4,2 milliards €)	<input type="checkbox"/>	7 000 €	<input type="checkbox"/>	14 000 €
Plus de 5 milliards \$ (plus de 4,2 milliards €)	<input type="checkbox"/>	10 000 €	<input type="checkbox"/>	20 000 €

Cotisation indexée sur le barème du siège du Global Compact (en \$), révisé chaque année au 1^{er} octobre en appliquant le taux de change moyen des trois derniers mois. Si la variation excède 10%, un vote en Assemblée générale sera nécessaire.

Vous pouvez régler votre cotisation par **chèque bancaire** à l'ordre du Global Compact France, ou par **virement**.

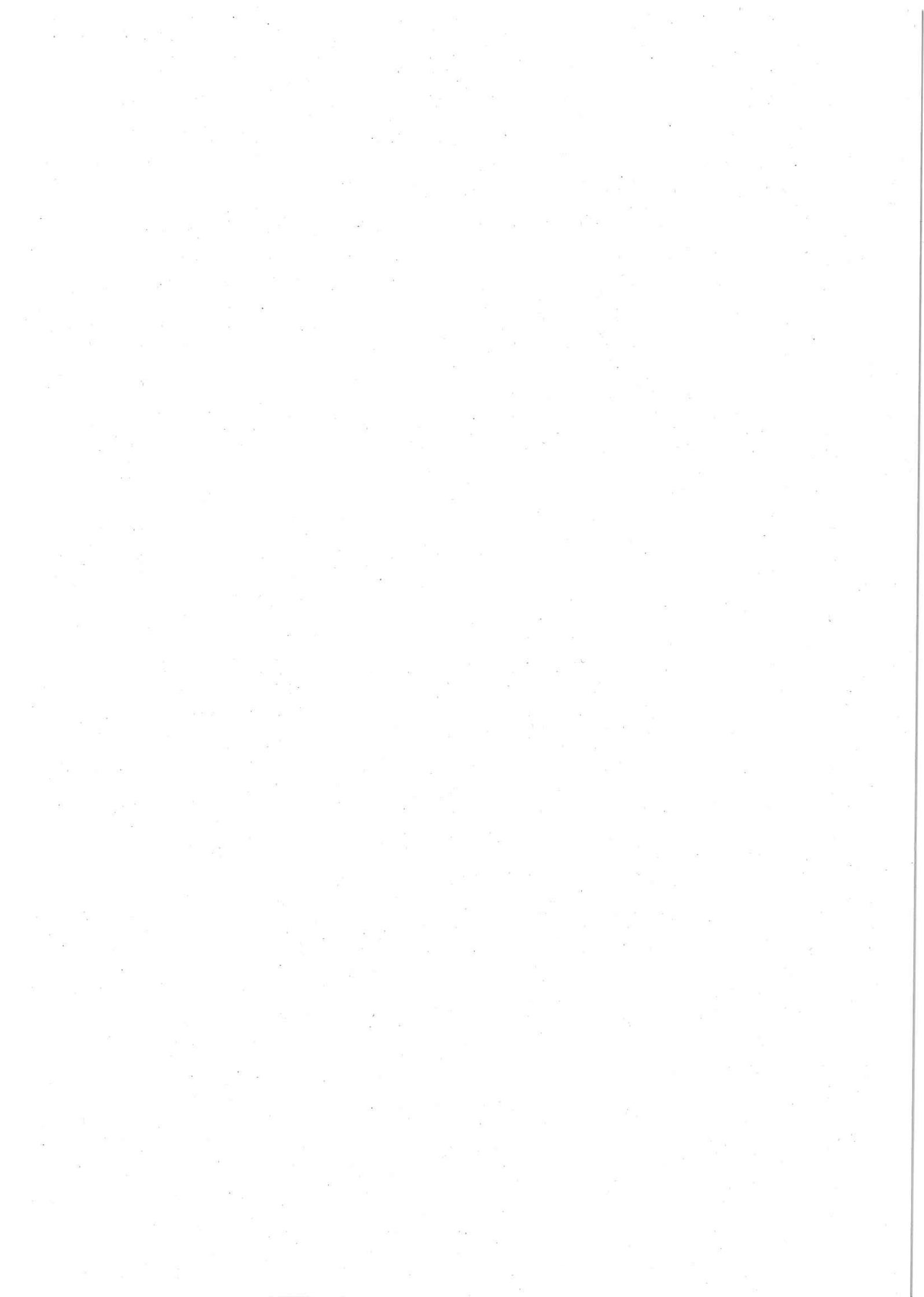
L'association n'est pas assujettie à la TVA et n'émet donc pas de facture mais nous pouvons vous adresser un appel à règlement sur demande, une fois le montant communiqué. Un reçu comptable vous sera adressé automatiquement.



Code Banque : 30004 Code Agence : 00804
N° de compte : 000 10514375 Clé RIB : 36
Domiciliation : BNP Paribas Paris Asso. Fond.
IBAN : FR76 3000 4008 0400 0105 1437 536 BIC : BNPAFRPPXXX

Attention : pour tout règlement par virement merci d'indiquer le nom de votre organisation avec la mention **XXX-COTIS18** dans l'ordre bancaire.





H.E. António Guterres
Secrétaire Général
Nations Unies
New York, NY 10017
USA

La Plaine-Saint-Denis, le 18 juin 2018

Objet: Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies

Monsieur le Secrétaire-Général,

J'ai l'honneur de vous confirmer qu'AFNOR Certification soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

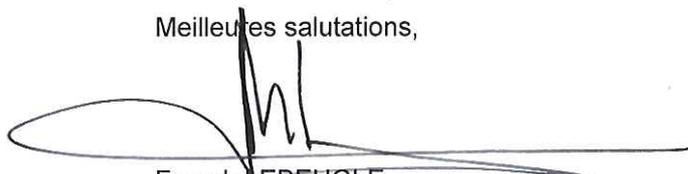
Par cette lettre, nous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Egalement, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les objectifs de développement durable.

AFNOR Certification fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes. Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des 10 principes et dans le soutien de tous groupes de travail spécialisés créé par le UN Global Compact que notre entreprise peut rejoindre à une date ultérieure.

Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'*un an* maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite *annuellement*, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments :

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre),
2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prise ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Meilleures salutations,



Franck LEBEUGLE
Directeur Général AFNOR Certification



H.E. António Guterres
Secretary-General
United Nations
New York, NY 10017
USA

La Plaine-Saint-Denis, June 18, 2018

Subject: Letter of accession to the United Nations Global Compact

Dear Mr. Secretary-General,

I am pleased to confirm that AFNOR Certification supports the Ten Principles of the United Nations Global Compact on human rights, labour, environment and anti-corruption.

With this communication, we express our intent to implement those principles. We are committed to making the UN Global Compact and its principles part of the strategy, culture and day-to-day operations of our company, and to engaging in collaborative projects which advance the broader development goals of the United Nations, particularly the Sustainable Development Goals.

AFNOR Certification will make a clear statement of this commitment to our stakeholders and the general public. We recognize that a key requirement for participation in the UN Global Compact is the annual submission of a Communication on Progress (COP) that describes our company's efforts to implement the Ten Principles.

We support public accountability and transparency, and therefore commit to report on progress within *one year* of joining the UN Global Compact, and *annually* thereafter according to the UN Global Compact COP policy. This includes:

1. A statement signed by the chief executive expressing continued support for the UN Global Compact and renewing our ongoing commitment to the initiative and its principles. This is *separate* from our initial letter of commitment to join the UN Global Compact.
2. A description of practical actions (i.e., disclosure of any relevant policies, procedures, activities) that the company has taken (or plans to undertake) to implement the UN Global Compact principles in each of the four issue areas (human rights, labour, environment, anti-corruption).
3. A measurement of outcomes (i.e., the degree to which targets/performance indicators were met, or other qualitative or quantitative measurements of results).

Sincerely yours,



Franck LEBEUGLE
CEO of AFNOR Certification



